

Fichier N°4-Étude d'impact sur l'environnement

4-2 : Volet Paysager (AU-6)

Projet éolien des Bruyères dit les « Hauts de Glénic » (Glénic, 23)



Décembre 2016,
complété en mars 2020

BORALEX

SOMMAIRE

1. Préambule.....	11	2.2.2. CONTEXTE PAYSAGER	20
2. Etat initial	13	2.2.2.1. Un relief étagé.....	20
2.1. INTRODUCTION.....	13	2.2.2.2. ...investi par la végétation.....	21
2.2. À L'ÉCHELLE DU GRAND PAYSAGE.....	15	2.2.2.3. ...à l'origine d'unités paysagères distinctes	21
2.2.1. IDENTITÉ DU TERRITOIRE	16	2.2.2.3.1. Les paysages bocagers de la campagne-parc.....	22
2.2.1.1. Un département rural à potentiel touristique	16	2.2.2.3.2. Les paysages forestiers des îlots montagneux.....	23
2.2.1.2. Un paysage intimiste	16	2.2.3. CONTEXTE ÉOLIEN RÉGIONAL.....	24
2.2.1.3. Une histoire qui a laissé des traces	16	2.3. A L'ÉCHELLE DU PROJET	26
2.2.1.4. Des représentations artistiques témoins d'un territoire riche.....	17	2.3.1. COMPOSANTES PAYSAGÈRES.....	27
2.2.1.4.1. Écriture.....	17	2.3.1.1. Morphologie et végétation.....	27
2.2.1.4.2. Cinéma	17	2.3.1.2. Axes de découverte et lieux habités	33
2.2.1.4.3. Peinture	17	2.3.1.2.1. Axes de communication.....	34
2.2.1.5. Des perceptions contrastées	18	231211. Routes d'intérêt national et régional	34
2.2.1.5.1. Un paysage riche en couleurs	18	231212. Routes d'intérêt départemental.....	34
2.2.1.5.2. Une culture en contrastes	18	231213. Dessertes locales.....	35
2.2.1.5.3. Un territoire rebelle et accueillant	18	231214. Voies ferrées.....	35
2.2.1.5.4. Un territoire fermé et ouvert, traditionnel et moderne	19	2.3.1.2.2. Lieux de vie	36
		231221. Guéret et son agglomération.....	36
		231222. Habitat dans les vallées	36
		231223. Habitat sur les reliefs ondulés.....	36
		2.3.1.3. Contexte éolien local	38

2.3.2. PERCEPTIONS ET FONCTIONNEMENT VISUEL	40	2.4. A L'ÉCHELLE DU SITE ÉOLIEN RESTREINT	64
2.3.2.1. Repères visuels	40	2.4.1. ÉLÉMENTS DE PAYSAGE DU SITE.....	64
2.3.2.2. Fonctionnement visuel	41	2.4.2. PERCEPTIONS SUR SITE	66
2.3.2.2.1. Depuis les collines bocagères et boisées de l'est.....	42	2.5. SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRI-	67
2.3.2.2.2. Depuis le rebord des collines bocagères et boisées de l'est.....	43	MONIALES	67
2.3.2.2.3. Depuis les collines bocagères de l'ouest	44	3. Projet paysager	69
2.3.2.2.4. Depuis le massif forestier de Guéret	45	3.1. INTRODUCTION	69
2.3.2.2.5. Depuis les fonds de vallée.....	46	3.2. CONTRAINTES ET PRINCIPES PAYSAGERS	70
2.3.2.2.6. Depuis les collines bocagères du nord.....	46	3.2.1. CONTRAINTES PAYSAGÈRES NOTABLES.....	70
2.3.2.2.7. Depuis les plateaux bocagers du nord.....	47	3.2.1.1. Limiter les situations de covisibilité et de surplomb vis-à-vis du château de Jouillat.....	70
2.3.3. PERCEPTION SOCIALE ET DYNAMIQUE PAYSAGÈRE.....	48	3.2.1.2. Limiter les covisibilités avec la silhouette de Glénic.....	72
2.3.3.1. Reconnaissance sociale à travers les textes et l'iconographie.....	48	3.2.1.3. Limiter l'encerclement de l'habitat sur site	74
2.3.3.1.1. Les monts de Jouillat (où se trouve le site d'étude).....	48	3.2.2. CONTRAINTES PAYSAGÈRES SECONDAIRES	75
2.3.3.1.2. La vallée de la Creuse	49	3.2.3. PRINCIPES PAYSAGERS.....	77
2.3.3.1.3. Les Pierres Jaumâtres et Toulx-Sainte-Croix	49	3.2.3.1. S'appuyer sur les éléments paysagers caractéristiques du site	77
2.3.3.1.4. Les Monts de Guéret.....	50	3.2.3.2. Composer un projet lisible	79
2.3.3.2. Reconnaissance sociale à travers les sites patrimoniaux, touristiques et de loisirs	51		
2.3.3.2.1. Monuments historiques*	51		
2.3.3.2.2. Sites inscrits et sites classés*	59		
2.3.3.2.3. Sites emblématiques	59		
2.3.3.2.4. Villages de caractère	59		
2.3.3.2.5. Tourisme et loisirs.....	60		
2.3.3.3. Dynamique du paysage	63		



3.3. SCÉNARIOS PAYSAGERS	80	4.2. BASSIN VISUEL	97
3.3.1. PRESENTATION DES SCENARIOS.....	80	4.2.1. MÉTHODOLOGIE	97
3.3.2. COMPARAISON DES SCÉNARIOS	83	4.2.2. BASSIN VISUEL	97
3.3.3. ÉVALUATION DES SCÉNARIOS	93	4.2.2.1. Bassin visuel prenant en compte le relief.....	98
3.4. VARIANTES ANALYSÉES.....	94	4.2.2.2. Bassin visuel prenant en compte le relief et la forêt comme écran	99
3.5. DÉFINITION DE L'IMPLANTATION FINALE.....	96	4.2.2.3. Bassin visuel en fonction des portions visibles d'éoliennes	100
4.Evaluation des effets du projet.....	97	4.2.2.4. Bassin visuel en fonction de la portion de champ visuel occupé par le projet éolien.....	101
4.1.INTRODUCTION	97	4.2.3. ANALYSE DES EFFETS VISUELS	103
		4.2.3.1. Méthodologie des photomontages.....	104
		4.2.3.2. Localisation des points de vue	106
		4.2.3.3. Analyse des points de vue	106
		4.2.3.3.1.Depuis les zones habitées et les voies de communication.....	107
		423311. Depuis le Bas-Berry et la vallée de la Petite Creuse	108
		423312. Depuis le Massif de Toulx-Sainte-Croix.....	109
		423313. Depuis le Bassin de Gouzon	110
		423314. Depuis les Monts de Guéret.....	110
		423315. Depuis les Gorges de la Creuse et les collines du guéretois	111
		4.2.3.3.2.Depuis les sites patrimoniaux	121
		423321. Dans le périmètre rapproché (0-3 km).....	125
		423322. Dans le périmètre intermédiaire (3-10 km)	127
		423323. Dans le périmètre éloigné (10-15 km)	130
		423324. Dans le périmètre très éloigné (au-delà de 15 km)	132
		4.2.3.3.3.Depuis les sites touristiques et de loisirs	133
		4.2.3.3.4.Analyse des effets cumulés	136
		4.2.3.3.5.Effet visuel du balisage lumineux des éoliennes	141

423351. Réglementation.....	141
423352. Les effets du balisage vis-à-vis des riverains.....	141
4.2.4. ANALYSE DES EFFETS SUR LA PERCEPTION SOCIALE	142
4.3. ANALYSE DES EFFETS LIÉS AU CHANTIER ET AU FONCTIONNEMENT DU PARC.....	143
4.3.1. POSTE DE LIVRAISON.....	143
4.3.2. PISTES D'ACCÈS	144
4.3.3. AIRES DE LEVAGE ET FONDATIONS.....	144

4.4. EFFETS LIÉS AU DÉMANTÈLEMENT ET À LA REMISE EN ÉTAT DU SITE..... 147

4.4.1. RÉGLEMENTATION.....	147
4.4.2. ÉVOLUTION DES PAYSAGES.....	147
4.4.3. PHASE DE DÉMANTÈLEMENT	147
4.4.4. REMISE EN ÉTAT	147

5. Mesures proposées 148

5.1. MESURES PRÉVENTIVES, DE SUPPRESSION ET DE RÉDUCTION : DES RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES INTÉGRÉES DÈS LA CONCEPTION DU PROJET 148

5.2. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT PAYSAGER 149

5.2.1. TOURISME VERT.....	150
5.2.2. PAYSAGE ET PATRIMOINE LOCAL	150

6. Conclusion..... 152

TABLE DES ILLUSTRATIONS

CARTES

Carte 1 : Présentation des aires d'étude paysagère et du site étudié	13
Carte 2 : Localisation du site dans la Creuse	15
Carte 3 : Le site d'étude au sein du relief creusois	20
Carte 4 : Le site au sein des unités paysagères	21
Carte 5 : Le site d'étude au sein des zones favorables du Schéma Régional Eolien de 2013	24
Carte 6 : Le site au sein des sites et paysages en Creuse en 2013	25
Carte 7 : Le site d'étude dans son contexte physique	27
Carte 8 : Le site d'étude dans son contexte collinaire mise en évidence par les courbes de niveau	28
Carte 9 : le rôle du relief dans les perceptions	29
Carte 10 : le site d'étude dans son contexte forestier	29
Carte 11 : Le site d'étude dans son contexte humain	33
Carte 12 : Contexte éolien	38
Carte 13 : Fonctionnement visuel de la zone d'étude	41
Carte 14 : Sites patrimoniaux	52
Carte 15 : Sites patrimoniaux principaux dans le périmètre très éloigné.....	58
Carte 16 : Sites emblématiques en Limousin	59
Carte 17 : localisation des circuits de randonnée.....	60
Carte 18 : Les principaux sites touristiques et/ou de loisirs	61
Carte 19 : Les principaux chemins et locations proches	62
Carte 20 : Evolution du bocage et de la forêt entre 2005 et 2014	63
Carte 21 : Occupation du sol du site éolien (à l'échelle de CLC).....	64
Carte 22 : Fonctionnement visuel du site d'étude	66
Carte 23 : synthèse des principaux enjeux et sensibilités	67
Carte 24 : contrainte paysagère vis-à-vis de Jouillat et de son château	70
Carte 25 : analyse depuis la place de Jouillat avec des éoliennes de 180m	71
Carte 27 : analyse depuis la RD16 avec des éoliennes de 180m.....	71
Carte 26 : analyse depuis la RD940 avec des éoliennes de 180m.....	71
Carte 28 : Contrainte paysagère vis-à-vis de Glénic	72
Carte 29 : analyse depuis la RD940 avec des éoliennes de 180m.....	73
Carte 30 : Contrainte paysagère vis-à-vis de l'habitat proche	74
Carte 31 : Scénario Ligne Guéret	81
Carte 32 : Scénario Ligne Affluent.....	81
Carte 33 : Scénario Creuse.....	81
Carte 34 : Scénario Belvédère.....	82
Carte 35 : Scénario Courbe	82
Carte 36 : Points de vue représentatifs	83
Carte 37 : Variante A	94
Carte 38 : Variante B	94
Carte 39 : Variante C	94
Carte 40 : Implantation finale	95
Carte 41 : Bassin visuel du projet éolien ne prenant en compte que le relief.....	98
Carte 42 : Bassin visuel du parc éolien prenant en compte le relief et la forêt.....	99
Carte 43 : Bassin visuel du projet éolien en fonction des parties visibles de l'éolienne.....	100
Carte 44 : Bassin visuel du projet éolien en fonction de l'angle horizontal occupé par le projet.....	101
Carte 45 : Bassin visuel du projet éolien en fonction de l'angle vertical occupé par le projet.....	102
Carte 46 : Localisation des points de vue de photomontages.....	106
Carte 47 : Effets visuels produits sur les zones habitées et les voies de communication.....	107
Carte 48 : Localisation des coupes au niveau de l'habitat proche.....	114
Carte 49 : Effets visuels produits sur les sites patrimoniaux	121
Carte 50 : Effets visuels produits sur les sites touristiques	133
Carte 51 : Effets visuels produits sur les chemins de randonnée proches.....	135
Carte 52 : Intervisibilité entre le projet éolien des Bruyères et le projet éolien de Saint-Fiel.....	136
Carte 53 : Intervisibilité entre le projet éolien des Bruyères et le projet éolien d'Anzème	137
Carte 54 : Intervisibilité entre le projet éolien des Bruyères et le projet éolien de Saint-Fiel.....	138
Carte 55 : Localisation des chemins et plateforme.....	144
Carte 56 : Localisation des points de vue de photomontages.....	153
Carte 57 : Localisation des points de vue de photosimulations.....	219

TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse de la sensibilité paysagère	68
Tableau 2 : comparaison des scénarios paysagers	93
Tableau 3 : Hauteurs d'installation des feux basse intensité en fonction de la hauteur totale de l'éolienne	141

PHOTOS

Photo 1 : Agriculture en Creuse, vers Gentioux	16
Photo 2 : Lac de Vassivière.....	16
Photo 3 : Paysage creusois témoignant d'un environnement intimiste	16
Photo 4 : Le village de Masgot	16
Photo 5 : Le château de Boussac	16
Photo 6 : Un paysage vert et roux (limousines).....	18
Photo 7 : Elevage de charolaises à Jouillat	18
Photo 8 : Gorges de la Creuse et collines du Guérétois	22
Photo 9 : Bas-Berry et vallée de la Petite Creuse	22
Photo 10 : Bassin de Gouzou	22
Photo 11 : Massif de Toulx-Sainte-Croix aux environs de Châtelus-Malvaleix	23
Photo 12 : Massif de Guéret	23
Photo 13 : La nationale RN145 dans l'axe du massif de Guéret	34
Photo 14 : La départementale RD940 en direction des monts de Jouillat	34
Photo 15 : La départementale RD990	34
Photo 16 : La départementale RD942 en direction des monts de Guéret vers la Saunière	34
Photo 17 : La départementale RD14 en direction du Peume entre Châtelus-Malvaleix et Jouillat	35
Photo 18 : La départementale RD6 en direction des monts de Jouillat entre Genouillac et Jouillat	35
Photo 19 : Un exemple de desserte locale vers Chibert	35
Photo 20 : La ville de Guéret adossée à son massif	36
Photo 21 : le massif d'Ajain et les monts de Jouillat depuis les hauteurs de Guéret	36
Photo 22 : Le village de La Saunière dans la vallée de la grande Creuse	36
Photo 23 : Les hameaux de Lascoux (premier plan) et de Peufuret (arrière-plan)	36
Photo 27 : Peume et son émetteur	40
Photo 24 : Antenne relais du Maupuy	40
Photo 25 : Ligne HT	40
Photo 26 : Clocher	40
Photo 28 : vue dégagée depuis la tour de Toulx-Sainte-Croix	42
Photo 29 : cartes postales anciennes illustrants les lieux identitaires des environs du site d'étude (collines bocagères des monts de Jouillat)	48
Photo 30 : cartes postales anciennes illustrants les lieux identitaires des environs du site d'étude (vallée de la Creuse au niveau de Glénic)	49
Photo 31 : Image actuelle de Guéret véhiculée par les cartes postales	50
Photo 32 : Échantillon de patrimoine	51
Photo 33 : vue depuis Glénic	59
Photo 34 : vue depuis Anzème.....	59
Photo 35 : Échantillon de loisirs	60
Photo 36 : Le bois depuis la Brousse	65
Photo 37 : Le bocage lâche vers Vecheres	65
Photo 38 : Le bocage resseré vers Mauques	65
Photo 39 : Le bâti en pierres (exemple de Mauques)	65
Photo 40 : vue furtive sur la silhouette du château depuis la RD 940	70
Photo 41 : vue dégagée sur la silhouette du château de Jouillat depuis la RD 16	70
Photo 42 : vue proche sur le château de Jouillat depuis la place	70
Photo 43 : vue dégagée sur la silhouette de Glénic depuis la RD 940	72
Photo 44 : perception dans l'axe de la RD 940 et de l'église de Glénic	72

Photo 45 : Vue depuis le nord-est du Puy de Gaudy sur la table d'orientation et les collines du guérétois	75
Photo 46 : Vue depuis la tour de Toulx-Sainte-Croix et sur sa table d'orientation	75
Photo 47 : photographie panoramique avant simulation visuelle du parc éolien	105
Photo 48 : photographie de l'existant après mise en service du parc éolien	105
Photo 49 : Vue bloquée par la végétation depuis le Sud de Bonnat (vallée de la Petite Creuse).....	108
Photo 50 : silhouette du château représentée dans l'iconographie.....	125
Photo 51 : façade Est du château de Saint-Fiel.....	127
Photo 52 : vue à 360° au sommet du Puy de Gaudy et mise en évidence du contexte végétal fermé..	130
Photo 53 : vue en direction du projet depuis les abords de l'église de Malval	131
Photo 54 : vue en direction du projet depuis les abords de l'abbaye de Prébenoit	131
Photo 55 : sommet de la tour de Toulx-Sainte-Croix.....	132
Photo 56 : absence de vue sur le projet depuis le parc animalier (même lieu de prise de vue que ci-dessous).....	134

FIGURES

Figure 1 : Schéma illustrant la variation de prégnance des éoliennes dans le paysage en fonction de la distance	14
Figure 2 : Soleil levant sur la petite Creuse de Claude Monet	17
Figure 3 : Tapisserie contemporaine – Brasiers odorants de Sautour-Gaillard, tissage atelier Legoueix à Aubusson	18
Figure 4 : Centre d'art contemporain de Vassivière	19
Figure 5 : analyse structurale mettant en évidence l'organisation du relief et du couvert végétal	32
Figure 6 : analyse structurale mettant en évidence l'organisation du bâti et des principales infrastructures par rapport au relief et au couvert végétal	37
Figure 7 : Analyse structurale mettant en évidence le contexte éolien par rapport au relief et au couvert végétal	39
Figure 8 : vue fermée en direction du site d'étude depuis les collines bocagères et boisées de l'est, à proximité de Châtelus-Malvaleix	42
Figure 9 : Dégagement visuel en direction du massif de Guéret à proximité de Pionnat	43
Figure 10 : Dégagement visuel éloigné depuis les rebords du massif bocager et boisé, à proximité d'AJain	43
Figure 11 : Dégagement visuel proche depuis les rebords du massif bocager et boisé, à proximité de Jouillat	43
Figure 12 : Dégagement visuel en direction du massif de Guéret à proximité de Chibert	43
Figure 13 : vue dégagée depuis les collines bocagères en direction du Peume à proximité de Chivagnieux	44
Figure 14 : vue dégagée depuis les collines bocagères en direction du massif de Guéret à proximité de Chivagnieux	44
Figure 15 : vue dégagée depuis le Puy de Gaudy	45
Figure 16 : vue depuis le rebord des plateaux bocagers	47
Figure 17 : Soleil levant sur la petite Creuse de Claude Monet	49
Figure 18 : Les Pierres Jaumâtres.....	49
Figure 19 : portion d'éolienne visible	71
Figure 20 : portion d'éolienne visible	73
Figure 21 : analyse structurale mettant en évidence la contrainte liée aux panoramas	76
Figure 22 : Exemple de projet suivant la ligne de force principale	77
Figure 23 : Exemple de projet suivant la ligne de force secondaire	77
Figure 24 : analyse structurale mettant en évidence le principe consistant à s'appuyer sur les éléments paysagers caractéristiques du site	78
Figure 25 : Exemple d'un projet à la géométrie simple	79
Figure 26 : Exemple d'un projet où les éoliennes se superposent	79
Figure 27 : Exemple d'un projet où les éoliennes sont à altitude variable.....	79
Figure 28 : composition d'une éolienne.....	97
Figure 29 : schéma présentant l'acuité visuelle en fonction de la distance du site éolien.....	97
Figure 30 : perception sans la forêt.....	98
Figure 31 : perception extérieure et intérieure à la forêt	99
Figure 32 : Visibilité de l'éolienne – les couleurs reprennent celles utilisées sur la carte	100
Figure 33 : Simulation d'éoliennes à diverses positions illustrant le mouvement des pales (exemple d'un projet hors département)	103
Figure 35 : Principe à l'origine du format final des photomontages.....	104

Figure 34 : Les grandes étapes de réalisation d'un photomontage	104
Figure 36 : simulation visuelle du parc éolien	105
Figure 37 : Photosimulation 21 depuis la RD 940 au sud de Génouillac (vallée de la Petite Creuse)..	108
Figure 38 : Photosimulation 28 depuis la RD 940 au nord de Génouillac (rebord du Bas-Berry)	108
Figure 39 : Photosimulation 27 depuis la RD 15 (rebord du Bas-Berry).....	108
Figure 40 : Photosimulation 26 depuis la RD 6 (rebord du Bas-Berry).....	108
Figure 41 : Photosimulation 13 depuis la RD 14 en direction des Razets	109
Figure 42 : Photosimulation 18 à proximité de Châtelus-Malvaleix	109
Figure 43 : Photomontage 21 depuis la RD 40 à proximité de Châtelus-Malvaleix.....	109
Figure 47 : Perception depuis Domeyrot en direction du projet et rôle des écrans végétaux	110
Figure 44 : Photosimulation 15 depuis la RD 990 au nord de Ladapeyre	110
Figure 45 : Photosimulation 22 depuis Rimondeix	110
Figure 46 : Photosimulation 29 depuis Parsac.....	110
Figure 51 : Perception depuis la RN145 en direction du projet	111
Figure 48 : Photomontage 25 depuis l'arrière du gymnase de Guéret.....	111
Figure 49 : Photomontage 22 depuis la périphérie de Guéret à proximité de la RN145.....	111
Figure 50 : Photosimulation 24 depuis la RD940 à l'arrivée sur Guéret	111
Figure 57 : Photomontage 26 (zoom) depuis Sainte-Feyre	112
Figure 53 : Photomontage 20 depuis la RD75 à proximité de Chignavieux - projet visible dans son ensemble	112
Figure 56 : Photosimulation 16 entre Glénic et Saint-Fiel - projet non visible dans son ensemble.....	112
Figure 52 : Photomontage 18 depuis la RD940 à Laschamps - projet partiellement visible du fait de la végétation.....	112
Figure 54 : Photosimulation 23 depuis la RD47 à Saint-Sulpice-le-Guéretois - projet non visible du fait de la végétation	112
Figure 55 : Photosimulation 31 depuis Bussière-Dunoise - projet non visible du fait de la végétation.....	112
Figure 58 : Photomontage 23 depuis la RD33 en direction de Champsanglard	113
Figure 59 : Photomontage 14 depuis le Nord d'AJain	113
Figure 61 : Photosimulation 10 depuis AJain vers la maison de repos.....	113
Figure 60 : Photosimulation 12 à proximité de Villecoulon.....	113
Figure 66 : Principe du paysage à coulisses et des rapports d'échelle.....	115
Figure 62 : Photomontage 02 depuis la Tuilerie.....	115
Figure 63 : Photomontage 04 depuis le Boucheteau	115
Figure 64 : Photomontage 05 depuis le bas de Mondoueix	115
Figure 65 : Photomontage 06 depuis Pierre Blanche	115
Figure 67 : Photomontage 07 depuis le haut de Peyzat	116
Figure 68 : Photomontage 08 à proximité de la Chassignole	116
Figure 69 : Photomontage 09 depuis le haut de Véchères.....	117
Figure 70 : Photomontage 10 depuis la Borde	117
Figure 71 : Photomontage 11 depuis Lascoux.....	117
Figure 72 : Photosimulation 04 depuis Villemôme.....	117
Figure 74 : Photosimulation 09 depuis Glénic.....	118
Figure 73 : Photosimulation 06 depuis les Ecures.....	118
Figure 77 : Photosimulation 03 depuis Villelot.....	119
Figure 75 : Photosimulation 01 depuis le Nord de Mauques	119
Figure 76 : Photosimulation 02 depuis le Sud de Mauques	119
Figure 78 : Photosimulation 05 depuis Soulat.....	120
Figure 79 : Photosimulation 07 depuis Jouillat.....	120
Figure 80 : photosimulation 07 - projet masqué par le bâti depuis les abords de l'église de Jouillat..	125
Figure 81 : photosimulation 08 - projet masqué par le bâti depuis les abords du château de Jouillat	125
Figure 82 : photomontage 12 - projet masqué partiellement par le relief et la végétation depuis la RD 940.....	125
Figure 84 : photomontage 15 - covisibilité indirecte entre le château de Jouillat et le projet depuis la RD16	125
Figure 83 : photomontage 13 - covisibilité indirecte entre le château de Jouillat et le projet depuis la RD16	125
Figure 85 : photosimulation 09 - projet masqué par le bâti depuis les abords de l'église de Glénic ..	126
Figure 87 : photomontage 18 - covisibilité ponctuelle entre l'église de Glénic et le projet depuis la RD940 à la sortie de Laschamps	126
Figure 88 : photosimulation 11 - projet masqué par le relief et la végétation depuis la RD940 à l'ap-proche de Glénic	126

Figure 86 : photomontage 16 - covisibilité ponctuelle entre l'église de Glénic et le projet depuis une desserte locale peu fréquentée.....	126
Figure 93 : église et château de Saint-Fiel sur le même relief	127
Figure 89 : photomontage 17 - covisibilité indirecte entre l'église d'AJain et le projet	127
Figure 91 : photosimulation 14 - projet masqué par le cèdre et dans le futur par les nouvelles plantations	127
Figure 90 : photomontage 19 - covisibilité depuis l'arrière de l'église de Saint-Fiel.....	127
Figure 92 : photomontage 23 - covisibilité directe entre l'église de Champsanglard et le projet	127
Figure 94 : église de Roches depuis la RD3	127
Figure 95 : photosimulation 19 - rôle des écrans bâtis et végétaux dans l'absence de covisibilité avec l'église d'Anzème depuis ses abords.....	128
Figure 96 : photomontage 24 - covisibilité avec la silhouette d'Anzème et son clocher	128
Figure 97 : photosimulation 22 - rôle des écrans végétaux depuis l'église de Rimondeix dans l'absence de covisibilité avec les église des Rimondeix et Blaudeix.....	128
Figure 98 : photosimulation 25 - rôle des écrans végétaux dans l'absence de covisibilité avec l'oppidum de Châteauvieux et l'église de Jarnages	128
Figure 99 : photosimulation 26 - rôle des écrans végétaux dans l'absence de covisibilité avec l'église de Bonnat depuis la RD 6	128
Figure 100 : photomontage 25 - covisibilité ponctuelle avec l'ancien hôtel des Moneyroux depuis le gymnase	129
Figure 101 : photosimulation 26 - rôle des écrans végétaux dans l'absence de covisibilité avec l'église de Saint-Sulpice-en-Guérétois	129
Figure 102 : photosimulation 20 - rôle des écrans végétaux dans l'absence de covisibilité avec l'abbaye des ternes	129
Figure 103 : photomontage 26 - covisibilité indirecte depuis la RD 942.....	130
Figure 104 : orientation du château de Sainte-Feyre.....	130
Figure 106 : photomontage 27 - vue du projet depuis la table d'orientation du Puy de Gaudy	130
Figure 105 : sommet du Puy de Gaudy	130
Figure 109 : tilleul au village des Monts.....	131
Figure 107 : vue en direction du projet depuis l'arrière-plan de l'église.....	131
Figure 108 : Photosimulation 30 - vue en direction du projet depuis le Mont Bernage	131
Figure 110 : photosimulation 32 - vue en direction du projet depuis le sommet du site des Pierres Jaumâtres.....	132
Figure 111 : photomontage 29 - covisibilité avec l'église de Toulx-Sainte-Croix vue depuis la tour ...	132
Figure 112 : photosimulation 16 - projet partiellement visible depuis l'accès à la base de loisirs de Péchadoire.....	134
Figure 113 : photosimulation 17 - absence de vue sur le projet depuis les abords de la base de loisirs de Péchadoire	134
Figure 114 : photomontage 28 - perception filtrée du projet depuis la table d'orientation de Roches.	134
Figure 115 : Photomontage 01 - vue en direction du projet depuis le chemin de randonnée passant entre la E02 et la E03.....	135
Figure 116 : Exemple de balisage sur des éoliennes de grande hauteur	141
Figure 117 : Photomontages 19 (Saint-Fiel) et 27 (Puy de Gaudy) - le projet éolien comme un nouveau repère dans le paysage.....	142
Figure 118 : Poste de livraison des Bruyères.....	143
Figure 119 : Coupes sur les éoliennes.....	145

FIGURES

Coupe 1 : Coupe sans exagération altimétrique	30
Coupe 2 : Coupe avec exagération altimétrique	30
Coupe 3 : Le site d'étude dans son contexte morphologique et paysager (coupe sans exagération altimétrique)	31
Coupe 4 : perception depuis les collines bocagères et boisées de l'est (coupes ne prenant pas en compte la végétation, localisation page 21)	42
Coupe 5 : perception depuis le rebord des collines bocagères et boisées de l'est (coupe ne prenant pas en compte la végétation, localisation page 21)	43
Coupe 6 : perception depuis les collines bocagères de l'ouest (coupes ne prenant pas en compte la végétation, localisation page 21)	44
Coupe 7 : perception depuis le massif forestier de Guéret (coupes ne prenant pas en compte la végétation, localisation page 21)	45
Coupe 8 : perception depuis les fonds de vallée (coupes ne prenant pas en compte la végétation, localisation page 21)	46
Coupe 9 : perception depuis les collines bocagères du nord (coupes ne prenant pas en compte la végétation, localisation page 21)	46
Coupe 10 : vue depuis les plateaux bocagers du nord (coupes ne prenant pas en compte la végétation, localisation page 21).....	47
Coupe 11 : perception dans l'axe de la RD 940, de Jouillat et de son château (coupe sans exagération altimétrique).....	70

1. Préambule

L'installation d'éoliennes sur un territoire participe à la création d'un **nouveau paysage**. Les éoliennes, avec leur gabarit, apporte en effet un nouveau motif paysager et modifie la perception des dimensions et les rapports d'échelle.

La présente étude correspond au « volet paysager » indispensable à l'étude d'impact et au dossier d'autorisation unique du présent projet éolien. Elle comprend trois parties :

- l'analyse paysagère de l'état initial du site ;
- le projet paysager ;
- l'évaluation de l'effet du projet sur le paysage.

État initial

La première partie rend compte du paysage dans lequel le projet s'inscrit, de sa réalité physique mais aussi sensible (perception, pratique, identité...), de sa transformation dans le temps et de ses sensibilités. Elle permet d'identifier les lignes structurantes et les éléments sur lesquels va s'appuyer le choix de l'implantation.

Projet

La deuxième partie traite de l'implantation des éoliennes (nombre, espacement, positionnement, hauteur, ...). Des scénarios paysagers sont élaborés à partir des caractéristiques paysagères identifiées au préalable, des vues que l'on souhaite éviter ou au contraire privilégier. La superposition des contraintes environnementales, techniques et paysagères permet d'aboutir au meilleur compromis.

Évaluation des effets du projet

La troisième partie concerne l'analyse des effets générés par le parc éolien. Dans la plupart des cas, des mesures peuvent être prises pour éviter, réduire, compenser les impacts des installations. Les mesures de suppression et de réduction sont étudiées et décrites en fonction des effets visuels. Elles peuvent être accompagnées par des mesures d'accompagnement et compensatoires. Pour l'analyse des effets visuels, les photomontages sont des outils indispensables. Pour affiner cette approche, des coupes peuvent s'avérer nécessaires. Elles rendent compte des réels rapports d'échelle que les éoliennes entretiennent avec leur environnement.

La société a choisi d'intégrer en interne des spécialistes du paysage. Cette spécificité lui permet de faire appel aux compétences du paysagiste tout au long du processus de développement du projet, et ce depuis la phase d'identification du site. L'analyse paysagère étant réalisée « chemin faisant », elle permet de penser le projet éolien comme un véritable projet paysager.

Cette étude paysagère tient compte des études déjà existantes ou d'autres ouvrages pouvant intéresser cette analyse (guides et brochures touristiques...).

Ce travail s'appuie sur différentes sources bibliographiques dont :

- *Atlas des paysages du Limousin*, Agence Folléa-Gautier, Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'université de Limoges, DIREN Limousin, 2008 ;
- *Schéma régional éolien*, Région Limousin, 2006 et 2013 ;
- *Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens*, Ministère de l'Écologie et du Développement durable, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, actualisation 2010 ;
- *Un guide paysager pour la forêt limousine*, Christèle Gernigon, Cellule Forêt-Paysage du Limousin, ONF, février 2002 ;
- *Dossier de proposition de création de ZDE des monts de Jouillat Sud*, Biotope, 2009 ;
- *Zone de développement éolien des monts de Jouillat Sud*, ETD, octobre 2012
- *Guide touristique pays de Guéret* ;
- *Creuse*, Christine Bonneton, 2009.

Précisions de vocabulaire

Le « site éolien » ou « site d'étude » est le terrain susceptible d'accueillir l'implantation des éoliennes.

Le « territoire d'étude » désigne quant à lui l'ensemble du périmètre de perception potentielle et significative du parc éolien.

Le terme « paysage », mentionné à maintes reprises dans la présente étude est une « partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (source : Convention européenne du paysage, 2000).

Difficultés rencontrés

La météo capricieuse de 2016 n'a pas toujours facilité l'obtention de créneaux conséquents de beau temps pour la réalisation de visites de terrain et de prises de vue complémentaires, d'où l'existence de certains photomontages nuageux.

Le contexte bocager, non cartographié, n'a pas facilité l'analyse quantitative des effets visuels. Ainsi, les effets visuels en contexte bocager ont été analysés de manière qualitative en recherchant la représentativité plutôt que « la » seule fenêtre présente au milieu du bocage.

L'emprise réduite de l'implantation finale, à nécessité de refaire certains points de vue photographiques (définis initialement pour l'ensemble du site d'étude) afin de maintenir leur représentativité. En effet, l'implantation finale s'est parfois retrouvée masquée par le seul arbre présent dans le champs visuel ouvert ...

Pourquoi le projet éolien «des Bruyères», dit «des hauteurs de Glénic» ?

Le nom «Les Bruyères» attribué au présent projet éolien fait référence à la toponymie locale présente au niveau des futures éoliennes (d'après le fond IGN au 25ème) afin d'ancrer le projet sur son territoire.

Le surnom «Les hauteurs de Glénic» fait référence à la position du projet sur le territoire communal de Glénic, plus précisément sur les «hauteurs» de la commune par opposition à la vallée de la Creuse. Ce surnom permet aux usagers du territoire de plus facilement l'identifier et le localiser.

Attention : la frise de pied de page présente dans certaines parties du document ne représente pas un lieu et un projet précis. Il s'agit d'un croquis générique servant à illustrer :

- l'état initial (paysage seul)



- le projet et l'évaluation des effets du projet (paysage et éoliennes)





2. Etat initial

2.1. INTRODUCTION

L'état initial du volet paysager a pour objectif de rendre compte des caractéristiques du paysage et d'en mesurer les sensibilités vis-à-vis du projet éolien.

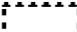
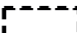
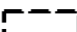

D'une part, il s'agit de bien comprendre le paysage et les potentialités qu'il présente en matière d'aménagement éolien, d'identifier ses composantes ; d'autre part, il s'agit de viser la conservation de ses spécificités et donc de sa singularité.

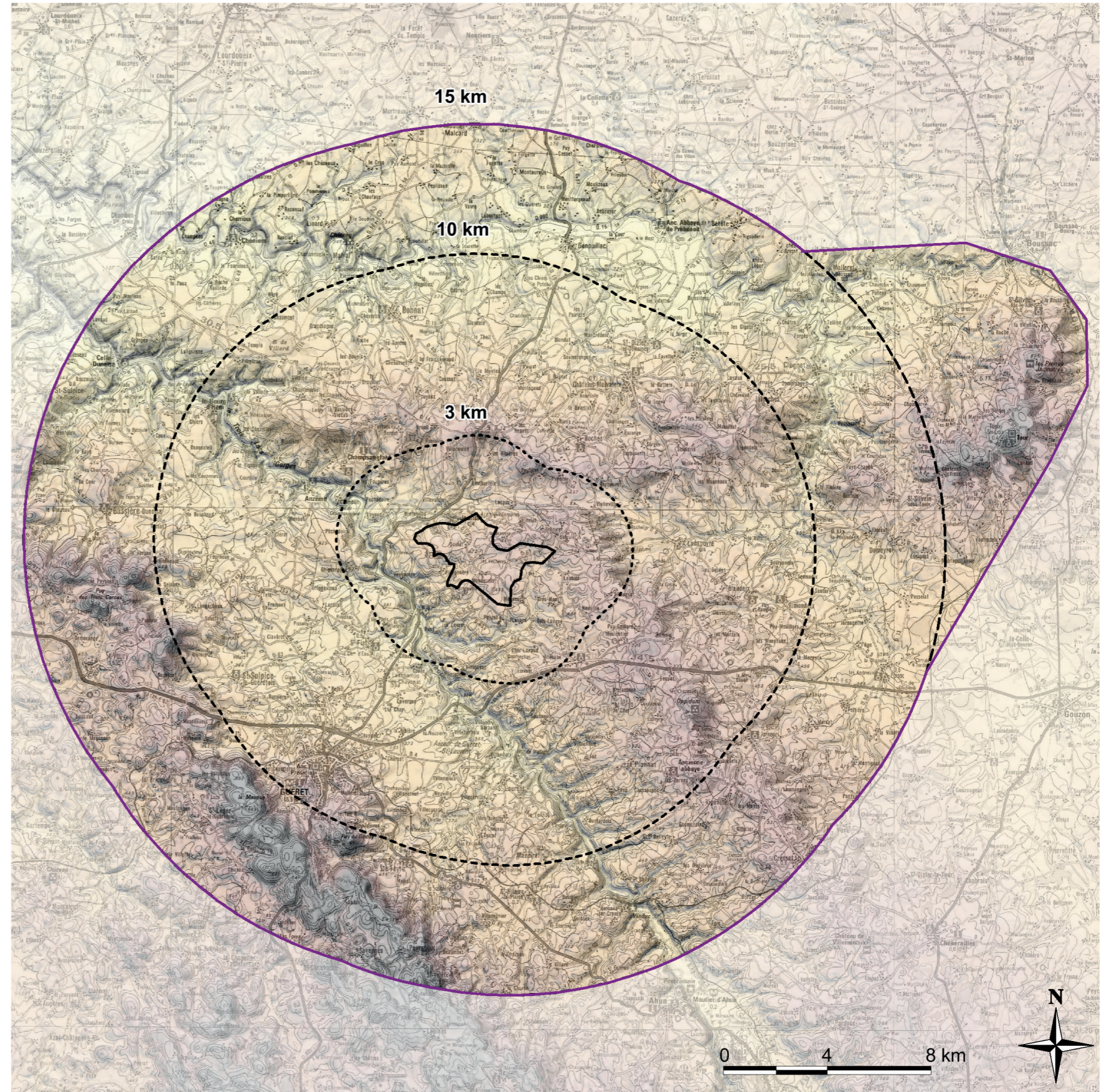
Cette étude s'articule en trois parties correspondant aux différentes échelles de perception des paysages (Carte 1, Figure 1) :

- **l'échelle du grand paysage** (département, région, ...) : il s'agit d'une perception assez générale, à l'échelle du département, de la région, ou d'une zone à l'identité remarquable, dont l'étude a pour objectif de s'assurer qu'il n'existe pas d'incompatibilité avec le projet à l'échelle du grand paysage et des unités paysagères ;

- **l'échelle du projet** (1-15 km environ) : il s'agit d'un zoom plus précis sur le territoire concerné, qui permet de faire ressortir les structures paysagères locales, les motifs, les caractéristiques qui composent le paysage ainsi que les sensibilités potentielles, de manière à élaborer un projet en accord avec l'identité du lieu d'implantation. Cette aire d'étude paysagère s'étend légèrement à l'est au-delà de 15 km du projet éolien, afin de prendre en compte le massif de Toulx-Sainte-Croix. Pour cette partie, on distinguera l'aire d'étude très éloignée (périmètre au-delà de 15km), l'aire d'étude éloignée (périmètre de 10 à 15 km autour du site), l'aire d'étude intermédiaire (3 à 10 km autour du site) et l'aire d'étude approchée (1 à 3 km autour du site) ;

- **l'échelle du site** (site éolien), lieu d'implantation des éoliennes (0-1 km) : il s'agit d'étudier, dans un premier temps, les éléments de paysage, les compatibilités d'usages, la marge de manœuvre par rapport aux contraintes existantes (habitations, environnement, ...), l'occupation du sol, la nature des accès existants. Il s'agit de l'aire d'étude immédiate.

-  site éolien
-  périmètre 3km
-  périmètre 10km
-  périmètre 15km
-  aire d'étude paysagère



Carte 1 : Présentation des aires d'étude
Source : ©IGN Scan 100®/BD Alti® ; BORALEX

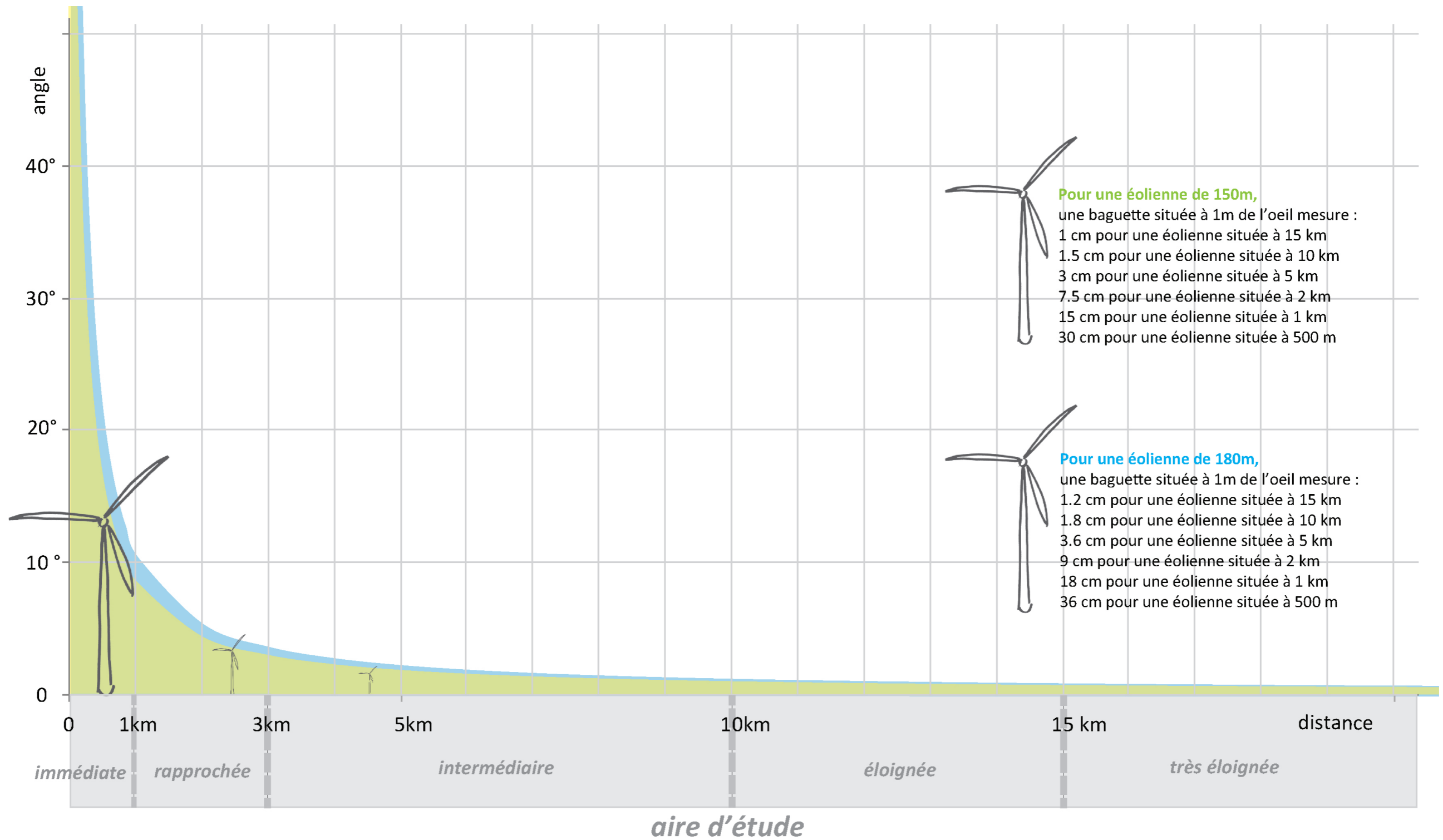
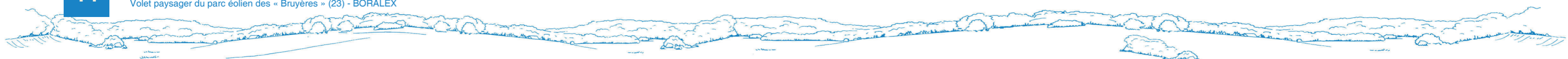


Figure 1 : Schéma illustrant la variation de prégnance des éoliennes dans le paysage en fonction de la distance
Source : BORALEX



2.2. À L'ÉCHELLE DU GRAND PAYSAGE

Le territoire du projet se situe dans le département de la Creuse (Carte 2), rattaché administrativement à la Région Nouvelle-Aquitaine (ex-Limousin) et géographiquement au Massif central. Ce département tire son nom de la rivière qui y prend sa source et qui le traverse du sud-est au nord-ouest.

Le site d'étude s'inscrit plus précisément dans un territoire qui possède une identité et des caractéristiques paysagères qui lui sont propres. Ces dernières sont inventoriées à l'échelle départementale, voire régionale, sous forme d'**unités paysagères***.

*Une **unité paysagère** correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères.

Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, actualisation 2010).



Carte 2 : Localisation du site d'étude dans la Creuse
Source : internet ; BORALEX



2.2.1. IDENTITÉ DU TERRITOIRE

2.2.1.1. Un département rural à potentiel touristique

Le département de la Creuse, peu peuplé et rural, est considéré aujourd'hui comme un espace fragile de par un solde migratoire et naturel négatif. Guéret est la seule ville dépassant 10 000 habitants et les autres villes relativement importantes comme Aubusson, Boussac, Bourgneuf, La Souterraine, Sainte-Feyre, Felletin, sont peu nombreuses et comptent entre 1 000 et 6 000 habitants.

Le territoire, rural, est marqué par la **production de fourrage**. En effet, la **production animale** (Photo 1), dominée par l'élevage bovin en système extensif, est la spécialité de l'agriculture creusoise. Même si le sol et le climat s'associent pour faire de la Creuse un « terroir d'élevage » sur la majeure partie de son territoire, la culture céréalière est présente, notamment, pour l'alimentation des troupeaux, sur les plateaux du nord et de l'est du département au relief plus doux.

Les petites exploitations sont regroupées en **hameaux**. Fortement concentré, dédoublé autour d'une fourche, ou étoilé autour d'un carrefour, le hameau creusoise laisse une impression de liberté dans son agencement.

L'organisation du hameau mêle les bâtiments de grandes dimensions (granges, étables) avec les volumes des maisons, puis avec les annexes plus modestes.

La **forêt** occupe également une partie du territoire (env. 30 %) avec deux tiers de la forêt en feuillus, notamment dans le nord du territoire.

Le **potentiel touristique de la Creuse est fort** : patrimoine bâti, gastronomique et naturel, aménagement de lacs (Photo 2) et de bords de rivière, creusement d'étangs, fléchage de circuits touristiques. L'environnement bocager et forestier (surtout au sud) se prête aux activités de plein air : randonnée, pêche, sports nautiques, équitation, VTT...



Photo 1 : Agriculture en Creuse, vers Gentioux
Source : www.creuse.fr

2.2.1.2. Un paysage intimiste

La Creuse apparaît comme un pays tranquille, calmement ombragé et généreusement feuillu, dans lequel se nichent de petits villages aux murs de granit et aux toitures de tuiles et d'ardoises. « Les collines, les vallons, les bois, les enclos, les cours d'eau, les lacs, les fermes éparses, forment mille tableaux délicieux . » **Les paysages creusoises se découvrent de façon intime** (Photo 3) et gardent un aspect mystérieux qui les rend particulièrement attirants. On y trouve les motifs (hameaux, haies, murets...) qui, dans toute leur authenticité, composent les paysages auxquels nous sommes sensibles. L'attachement à la terre de ceux qui l'exploitent a permis en grande partie de conserver le caractère du paysage creusoise.



Photo 2 : Lac de Vassivière
Source : www.creuse.fr



Photo 3 : Paysage creusoise témoignant d'un environnement intimiste
Source : www.creuse.fr

2.2.1.3. Une histoire qui a laissé des traces

Le territoire creusoise regorge de trésors ruraux, d'éléments de patrimoine culturel, architectural, religieux et militaire, et de sites naturels particulièrement remarquables. **Le patrimoine bâti**, hors Monuments historiques, est **représenté traditionnellement par la ferme, la grange, la maison d'habitation du maçon paysan**. Pendant des siècles, les hommes ont fourni une grande partie de la main-d'œuvre du bâtiment, notamment à Paris, sous le second Empire et la Belle Époque. Par exemple, le village de Masgot, sur la commune de Fransèches est un village creusoise très pittoresque qui abrite l'œuvre sculptée de François Michaud (1810-1890), tailleur de pierre du XIXe siècle (Photo 4). **Parmi les Monuments historiques creusoises, on note une concentration importante d'églises et de châteaux. En effet, dans la Marche, la plupart des anciens châteaux forts, édifiés entre les XIe et XVe siècles, sont généralement bien conservés et marquent le paysage de leur silhouette imposante.** De plus, la plupart des communes creusoises ont conservé une église ou une chapelle ancienne dont l'origine remonte souvent à l'époque romane. **Discrets ou imposants, ces édifices reflètent le savoir-faire des artisans de la région passés maîtres dans l'art de tailler le granit creusoise** (Photo 5).



Photo 4 : Le village de Masgot
Source : www.creuse.fr



Photo 5 : Le château de Boussac
Source : BORALEX



2.2.1.4. Des représentations artistiques témoins d'un territoire riche

La Creuse a inspiré depuis longtemps de nombreux artistes.

2.2.1.4.1. Écriture

Les écrivains y trouvaient l'inspiration : George Sand écrivit à Boussac avec Prosper Mérimée. Beaucoup de ses romans se sont inspirés de la Creuse. Plus tard, c'est Marcel Jouhandeau, enfant de Guéret, qui fit parler de lui et de la Creuse par l'évocation de coutumes et de quelques lieux creusois.

*La voilà ma terre
Dressée
Comme une frontière
La Marche du milieu.*

*Des **eaux** et des **collines**
En impression*

*Ma terre
De **sources** et de **lumière**
De **rocs** et de **forêts**
Et cette **brume**
Particulière
Que les peintres
Capturèrent.*

*Là repose tranquille
Tout l'espace du monde
Le **vert**
Des **landes** et des **guérets**¹
Le **bleu**
Des **lacs** et des **rivières**.*

Source : Christine Guillebaud, extrait de « Terre de Creuse » in Empreintes

2.2.1.4.2. Cinéma

Artiste du septième art, Claude Chabrol a réalisé son tout premier film, Le Beau Serge, dans son village d'origine, Sardent.

2.2.1.4.3. Peinture

La ville de Crozant, située au nord de la Creuse, a eu son école de peinture, et Fresselines, ville voisine de Crozant, accueille Monet (Figure 1), pendant trois mois.



Figure 2 : Soleil levant sur la petite Creuse de Claude Monet
Source : www.fresselineshier.fr

¹ Terre labourée et non ensemencée (= jachère).



2.2.1.5.1. Un paysage riche en couleurs

La Creuse ne serait pas si verte si ses animaux n'étaient pas si roux (Photo 6). C'est un territoire à la fois sec et aqueux, un paysage où alternent landes arides, tourbières humides, forêts vertes et denses sur une montagne aux mille sources.

Sur le territoire d'étude, le blanc des charolaises remplace souvent le roux des limousines, signe que le bocage bourbonnais (Allier) n'est pas si loin.



Photo 6 : Un paysage vert et roux (limousines)
Source : BORALEX



Photo 7 : Elevage de charolaises à Jouillat
Source : BORALEX

2.2.1.5.2. Une culture en contrastes

C'est un territoire où se juxtaposent de nombreuses valeurs antinomiques.

Sur le plan de la spiritualité, valeurs païennes et valeurs sacrées coexistent : superstitions, légendes, pierres de sacrifice, culte druidique d'un côté, dévotion populaire et rites sacrés de l'autre (expositions de reliques, ostensions septennales¹, lanternes des morts...).

Sur le plan des métiers et de l'artisanat, les vocations ont été et sont toujours extrêmes. La force des « maçons de la Creuse » s'oppose à la minutie sophistiquée des ateliers d'émail, de tapisserie (Figure 2) et de porcelaine, les éleveurs traditionnels côtoient les généticiens du Génoscope (pôle de rencontres scientifiques sur la race bovine)... En règle générale, l'artisanat traditionnel se décline sous un aspect contemporain : les feuillardiers, qui travaillaient hier pour le cerclage des tonneaux de viticulteurs, fournissent aujourd'hui la matière qui servira aux créateurs de meubles contemporains. Les tanneurs travaillent pour des grands couturiers comme Hermès, Dior...



Figure 3 : Tapisserie contemporaine – Brasiers odorants de Sautour-Gaillard, tissage atelier Legoueix à Aubusson
Source : Internet

2.2.1.5.3. Un territoire rebelle et accueillant

Le département de la Creuse correspond principalement au territoire de l'ancienne province de la Marche. Cette province tire son nom d'un terme d'origine germanique, Mark, signifiant frontière. La Creuse est en effet une **interface géographique, historique et linguistique** (limite entre les langues d'oïl et d'oc). Mais c'est aussi un territoire accueillant dans sa physionomie et dans sa façon d'y vivre, **un territoire où la nature et les hommes vivent en harmonie**, un pays du « ni trop, ni trop peu », selon une formule de J. Guittou. Il s'apprivoise en même temps qu'il se découvre. Il est une terre d'audace engagée depuis toujours dans toutes les aventures. La conscience politique du peuple creusois s'est exprimée très tôt et très énergiquement, notamment lors des mouvements populaires de la Commune, pendant lesquels un grand nombre de Creusois ont été arrêtés, et au moment de la Résistance, où une part importante de la population a préféré prendre le maquis (le premier maquis creusois se situe sur les monts de Guéret), plutôt qu'effectuer le travail obligatoire en Allemagne.

¹ Les ostensions sont une tradition religieuse et populaire, profondément ancrée dans l'histoire du Limousin. Il s'agit de cérémonies religieuses qui ont lieu tous les sept ans depuis le Xe siècle, principalement en Haute-Vienne, mais également en Creuse, en Charente et dans la Vienne. D'avril à fin juin, des processions sont organisées pour honorer les saints limousins, ceux-ci étant souvent, à l'origine, des ermites locaux.



2.2.1.5.4. Un territoire fermé et ouvert, traditionnel et moderne

C'est un **îlot de granit enclavé au cœur de la France**, mais à la vocation de modernité et d'ouverture. Bon nombre de manifestations culturelles (Photo 7) affichent d'ailleurs cet esprit en proposant des thèmes liés à l'ouverture (Les Francophonies en Limousin, festival Danses vagabondes, festival Danses, Musiques et Voix du Monde...).

On peut aussi noter que, malgré son enclavement d'origine, Bourgneuf a été la première ville de France éclairée à distance par l'électricité, et a ouvert à ce titre un musée de l'Électrification assorti d'une bibliothèque ouverte aux enseignants et chercheurs. Néanmoins, la pauvreté générale des ressources, l'enclavement routier et ferroviaire ont largement contribué à développer **une personnalité creusoise. Hier, le pays se repliait derrière ses châteaux forts, ses églises, ses fermes fortifiées. Aujourd'hui, la Creuse bâtit des ouvrages d'art conviviaux, parfois futuristes.**



Figure 4 : Centre d'art contemporain de Vassivière
Source : internet

- • • • •
- **Diagnostic - identité**
- Que ce soit du point de vue de son fonctionnement, de ses valeurs
- et de sa personnalité, ce territoire semble apte à accueillir un projet
- éolien dès lors que le projet paysager prend en compte l'identité des
- lieux. Ainsi, les éoliennes s'inscrivent pleinement dans le caractère
- contrasté (entre tradition et modernité) de la Creuse et peuvent de
- plus renforcer localement le développement du tourisme vert.
- De façon générale, le Limousin « puise son énergie dans l'enraci-
- nement, dans une identité dont il est tellement sûr qu'elle lui permet
- toutes les audaces ».
- • • • •





2.2.2. CONTEXTE PAYSAGER

À l'échelle du département, les interactions entre le relief, l'eau, la végétation et l'homme au fil du temps ont façonné la Creuse actuelle, pays qualifié de « vert et bleu » du fait de ses nombreuses forêts et ses plans d'eau.

2.2.2.1. Un relief étagé...

Le relief creusois, prémice du Massif Central, présente une succession de niveaux étagés qui s'agencent en auréoles concentriques. Ce relief révèle trois ensembles distincts d'altitude décroissante du sud-est au nord-ouest (Carte 3).

Les hauts plateaux : au sud-est, le relief (> 700 m d'altitude) est constitué de hauts plateaux caractérisés par un modelé lourd et massif (plateaux de Basville, de la Courtine et de la partie nord du Millevalches, ...). L'impression de planéité qui s'en dégage est rompue ponctuellement par la présence de buttes isolées ou regroupées en massifs, dominant de vastes alvéoles à peine marquées.

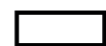
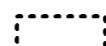
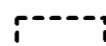
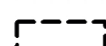

Les collines : au nord et à l'ouest, le relief (500-700 m d'altitude) est constitué de collines. La diversité devient ici le caractère dominant du paysage. Ces hautes collines se rassemblent en petits massifs de superficie plus ou moins grande (monts de Saint-Goussaud, de Guéret, de Sardent, de la Marche...) et qui ont en commun une extension restreinte et une orientation générale nord-ouest - sud-est. **C'est sur ce type de relief que se trouve le site d'étude, à proximité des bas plateaux.**

Les bas plateaux : les bas plateaux tels que le plateau de la Basse-Marche et le plateau d'Aigurande (< 500 m d'altitude) ceinturent à l'ouest, au nord et à l'est les hautes collines décrites précédemment.

Ces reliefs sont entaillés du sud-est au nord-ouest par la Creuse qui offre un dense chevelu hydrographique, justifiant ainsi l'appellation de « pays de l'eau ».



Carte 3 : Le site d'étude au sein du relief creusois
Source : Atlas de la Creuse ; BORALEX

-  site éolien
-  périmètre rapproché 3km
-  périmètre intermédiaire 10km
-  périmètre éloigné 15 km
-  aire d'étude paysagère





2.2.2.2. ...investi par la végétation...

La forêt : la Creuse possède un sol essentiellement siliceux et acide, qui explique en partie l'homogénéité de la végétation et la présence de forêts. Au milieu du XIXe siècle, les défrichements ayant atteint leur apogée du fait des activités agricoles et de l'exploitation intensive du bois, une politique de reboisement est instaurée à la fin du XIXe siècle. De nos jours, les bois présents sur les pentes et les plateaux sont essentiellement des chênaies. Le Bouleau marque des zones dégradées ou des bois récents de recolonisation. Le Hêtre devient prépondérant à partir d'une certaine altitude. Au pied des pentes, sur un sol plus profond et moins acide, le Charme et le Frêne complètent la strate arborée. De nombreux boisements artificiels constitués de résineux introduits (sapins de Douglas, épicéas...) ont été installés sur des friches et des landes, surtout depuis la Seconde Guerre mondiale.




Le bocage : le bocage creusois est principalement atypique et se caractérise par l'abondance de petits bois traditionnels qui alternent avec les prairies et les cultures. Les haies ont souvent été arrachées, signe d'une mutation rapide et de la mécanisation de l'agriculture actuelle. Le véritable bocage avec un maillage de haies bien organisé se rencontre principalement dans le nord du département, et notamment sur le territoire d'étude du projet éolien.

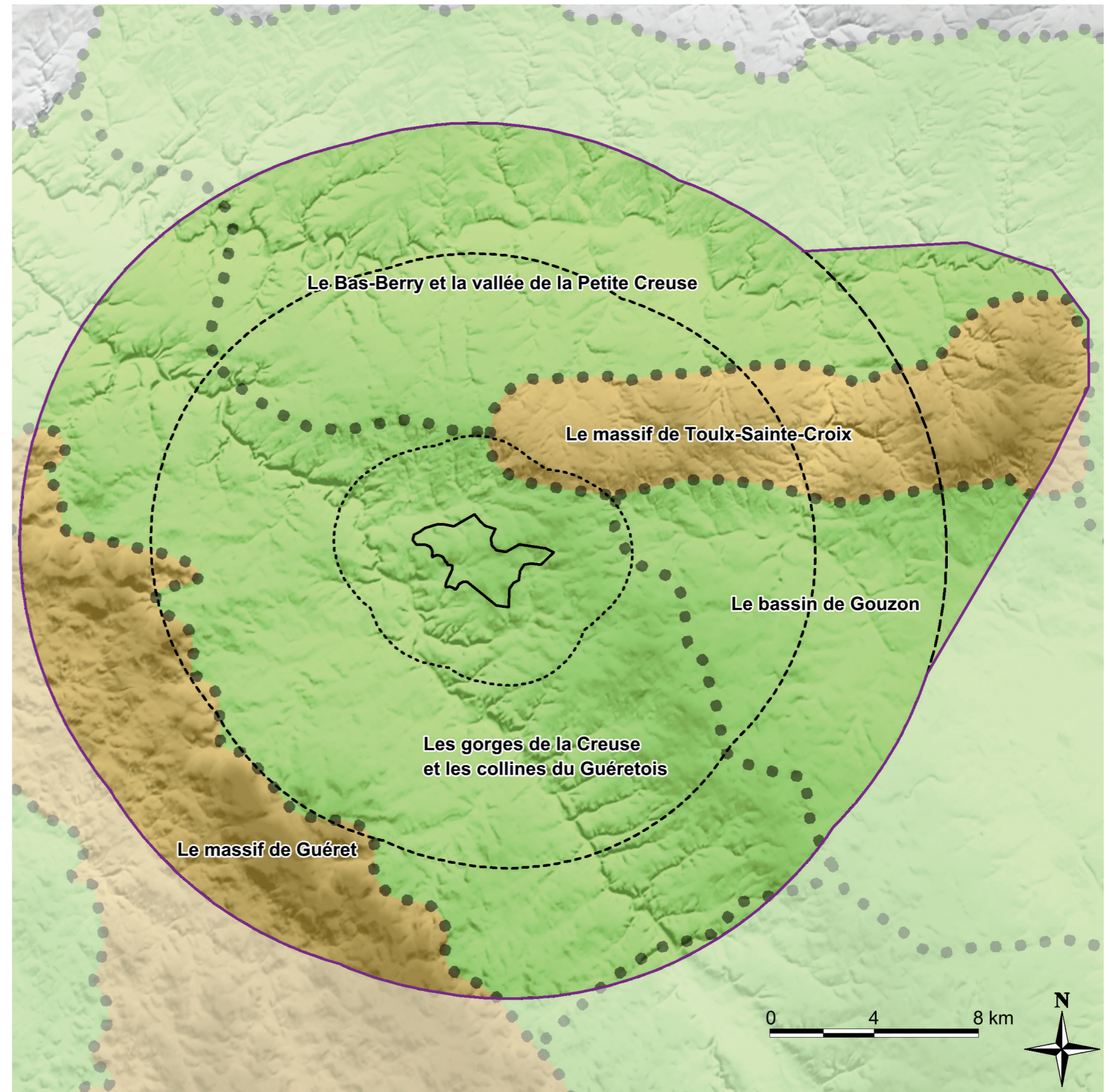
2.2.2.3. ...à l'origine d'unités paysagères distinctes

À l'échelle du territoire d'étude, le site se retrouve ainsi au sein de l'unité paysagère des « Gorges de la Creuse et les collines du Guéretois », non loin du « massif de Toulx-Sainte-Croix » (Carte 4).

-  site éolien
-  périmètre 3km
-  périmètre 10km
-  périmètre 15km
-  aire d'étude paysagère

unité paysagère

-  de la Montagne (relief boisé)
-  de la Campagne-Parc (colline bocagère)
-  limite



Carte 4 : Le site d'étude au sein des unités paysagères

Source : Atlas régional des paysages du Limousin ; ©IGN BD Alti® ; BORALEX



2.2.2.3.1. Les paysages bocagers de la campagne-parc

« **En dessous de 500 mètres d'altitude** environ, les ambiances de montagne limousine s'estompent et des paysages différents se dessinent, ceux d'une **campagne-parc** : les **formes du relief sont plus douces**, les **espaces ouverts plus nombreux**, le **manteau forestier plus réduit**, les **matériaux** dans les constructions **plus diversifiés** et surtout les **espaces plus habités**. Il se dégage de cette campagne-parc, à l'image de certaines campagnes anglaises, **un équilibre harmonieux entre les espaces en herbe, les bosquets et les arbres isolés**» (source : atlas des paysages du Limousin).

Les gorges de la Creuse et les collines du Guérétois (Photo 8)

Au centre du territoire d'étude, dans l'unité paysagère des « Gorges de la Creuse et des collines du Guérétois », les affluents qui rejoignent la Creuse ont créé une multitude de petites vallées à l'origine d'une campagne vallonnée et bocagère dominée à l'ouest par les monts de Guéret et de Saint-Vaury et à l'est, par ceux, plus modestes, d'Ajain. La Creuse a formé sur ce plateau des gorges étroites et profondes. Les villages comme Glénic, Anzême, Le Bourg-d'Hem, se sont établis en amont de ces gorges.



Photo 8 : Gorges de la Creuse et collines du Guérétois
Source : BORALEX

Le Bas-Berry et la vallée de la Petite Creuse (Photo 9)

Il s'agit d'un plateau aux inflexions plus douces mêlant cultures et pâtures au sein d'un bocage plus ou moins dense au gré des remembrements. Le bocage y est globalement plus lâche que dans les monts de la Marche. Ce plateau est traversé par la vallée ample de la Petite Creuse qui y chemine en méandres serrés, accentuant ainsi les reliefs voisins et ménageant ponctuellement des vues lointaines. Les toitures sont en tuiles ou en bardeaux de châtaignier.



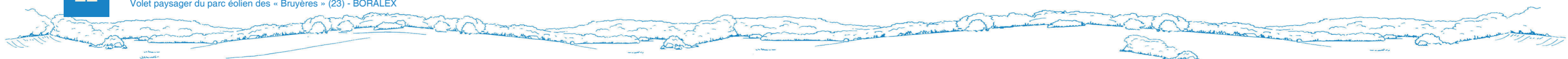
Photo 9 : Bas-Berry et vallée de la Petite Creuse
Source : BORALEX

Le bassin de Gouzon (Photo 10)

Il s'agit d'une plaine triangulaire située à moins de 400m d'altitude. Elle est investie par des cultures et de l'élevage au sein d'un bocage à grandes mailles et aux haies taillées et parsemées d'arbres de haute-tige. Les massifs boisés sont ponctuels. Cette unité est marquée à l'est par le vaste étang des Landes.



Photo 10 : Bassin de Gouzon
Source : BORALEX

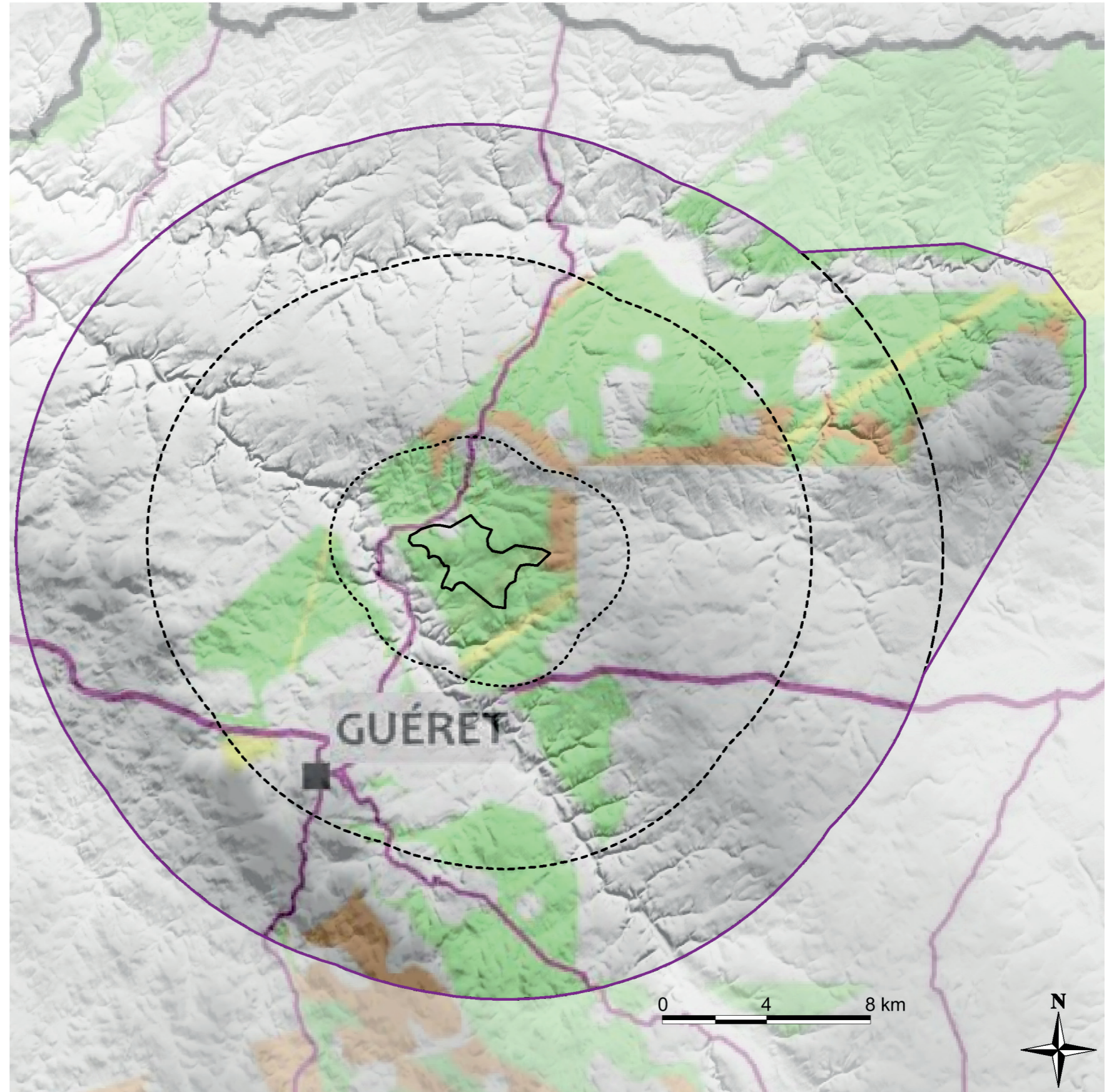











2.2.3. CONTEXTE ÉOLIEN RÉGIONAL

Le Schéma Régional Eolien (SRE) est un document d'orientation, fruit d'une analyse réalisée à l'échelle régionale.

Le **Schéma Régional Eolien du Limousin**, approuvé en **2013**, indique que le site éolien se trouve, toutes thématiques confondues, sur une « **zone favorable pour l'implantation d'éoliennes** » (Carte 5).



-  site éolien
-  périmètre 3km
-  périmètre 10km
-  périmètre 15km
-  aire d'étude paysagère

-  Zones favorables pour l'implantations d'éoliennes (enjeux faibles)
-  Zones favorables à contraintes modérées (Enjeux moyens)
-  Zones favorables à fortes contraintes (enjeux forts)

Carte 5 : Le site d'étude au sein des zones favorables du Schéma Régional Eolien de 2013

Source : Schéma régional éolien du Limousin 2013 ; BORALEX



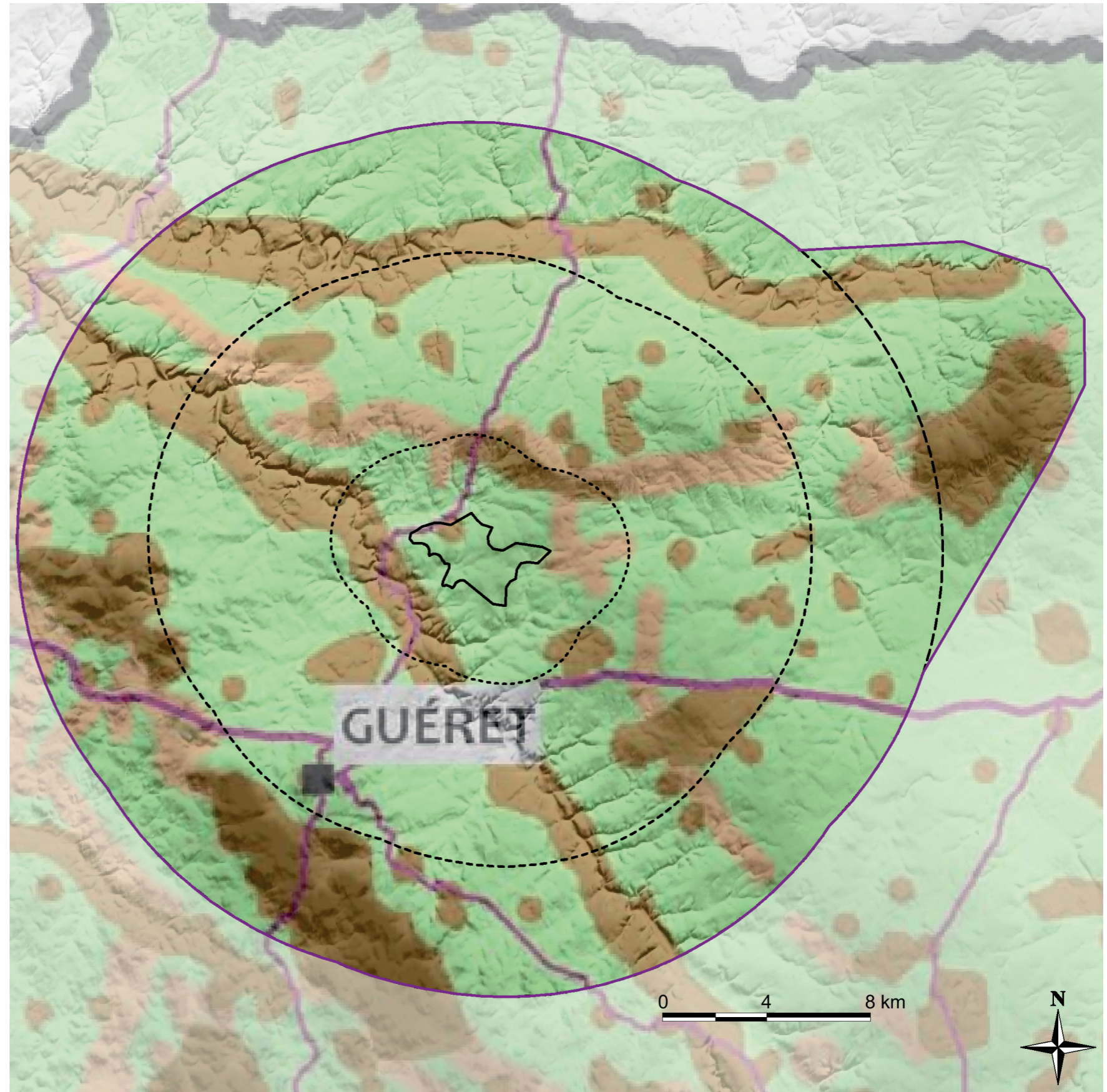
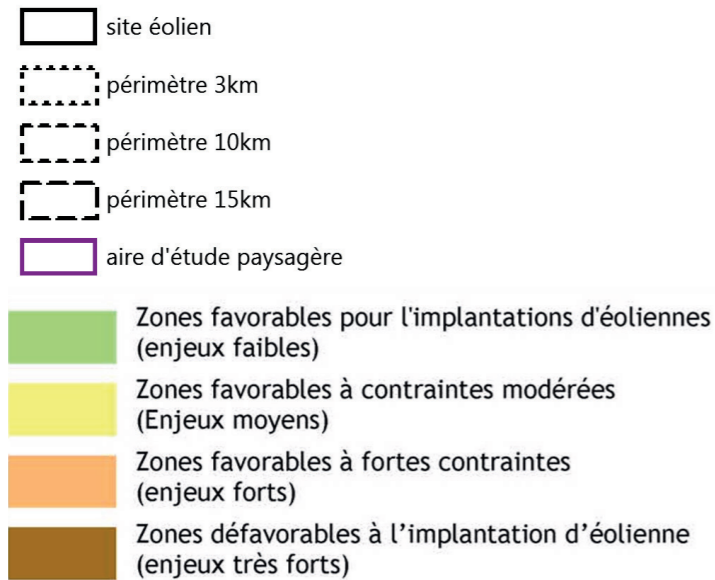
D'un point de vue strictement paysager, le site d'étude se trouve en majeure partie dans une « **zone favorable pour l'implantation d'éoliennes (enjeux faibles)** ». Il est important de noter qu'aux environs immédiats de Jouillat, dans la partie nord du site d'étude, les enjeux sont très forts du fait de la présence du château et de l'église de Jouillat et l'implantation y est alors défavorable (zone marron). Cette zone sera à exclure lors de la réflexion sur l'implantation.

En dehors de cette zone, le site d'étude ne se trouve :

- pas sur un site inscrit ou classé,
- pas dans le périmètre de protection de monuments historiques
- pas sur un site emblématique
- pas sur une ligne de crête, pas sur un sommet isolé
- pas sur un rebord paysager
- pas dans une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager, pas dans une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

.....
Diagnostic - contexte éolien

- D'après le schéma régional éolien de 2013, le site éolien restreint se trouve en majeure partie en **zone favorable pour l'implantation d'éoliennes** (enjeux faibles), toutes thématiques confondues.
 - En termes de paysage, le site éolien se trouve également sur une **zone favorable** aux enjeux faibles, à condition d'**exclure le périmètre de protection de l'église et du château de Jouillat** (monument historique) dans la réflexion sur l'implantation.
 - Une **attention particulière sera portée sur la position du projet par rapport au relief**, d'après les recommandations du SRE : « l'implantation de parcs éoliens (...) devra éviter l'effet de dominance des parcs s'ils sont construits en contre-plongée de zones habitées » (source : Schéma Régional Eolien du Limousin de 2013).
-



Carte 6 : Le site au sein des sites et paysages en Creuse en 2013
 Source : Schéma régional éolien du Limousin 2013 ; BORALEX



2.3. A L'ÉCHELLE DU PROJET

Le territoire du projet se caractérise par des **structures paysagères*** qui lui sont propres et qui résultent de l'interaction entre la morphologie, la végétation et l'homme au fil du temps. L'analyse de ces structures va permettre d'orienter la composition du projet.

La perception, traitée dans cette partie, consiste essentiellement en la visibilité que l'on a depuis les endroits les plus fréquentés. Il s'agit donc d'analyser le site par rapport aux points de vue que l'on peut avoir depuis les zones habitées, les voies de communication et les lieux de tourisme et de loisirs particulièrement fréquentés. Il s'agit également de traiter des intervisibilités potentielles avec les sites à enjeux patrimoniaux, qu'ils soient naturels ou bâtis.

*Les **structures paysagères** correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient et/ou leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage : il s'agit par exemple de la configuration du relief, des haies, des masses végétales, etc. Elles participent au premier chef à l'identification et à la caractérisation d'un paysage. Un « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères, formées au cours des siècles. Les structures paysagères reflètent l'interaction entre les structures sociales, historiques et actuelles et les structures biophysiques. Elles offrent l'armature des projets de protection, de gestion et/ou d'aménagement du paysage.

Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, actualisation 2010.

